

09 JUL 2025

INSTITUT DE L'OLIVIER

N° ~~597~~ / 2025

## PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Préambule

L'Institut de l'Olivier, en tant qu'établissement public à caractère scientifique et technique, réaffirme son engagement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique nationale tunisienne d'égalité des chances, ainsi que dans les principes de gouvernance et d'éthique portés par les institutions de recherche.

L'objectif de ce plan est d'identifier des actions concrètes permettant de garantir une égalité effective en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution de carrière, et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

### Article1: Champ d'application

Ce plan s'applique à l'ensemble du personnel de l'Institut de l'Olivier, toutes catégories confondues: personnel scientifique, technique, administratif et ouvrier, y compris les agents contractuels, stagiaires et doctorants.

### Article2: Le recrutement

#### 2.1 Annonces neutres et inclusives

Les offres d'emploi et de stage publiées par l'Institut doivent être rédigées dans un langage non généré, mettant en avant les compétences et qualifications attendues sans référence implicite ou explicite au sexe.

Objectif : Promouvoir une représentation équitable des genres dès la publication des offres.

Action : Le service des ressources humaines, en coordination avec les responsables de laboratoire et d'unité, veillera à la neutralité des annonces. Des formations sur la rédaction inclusive peuvent être proposées.

Indicateur : 100 % des annonces respectent une formulation neutre.

#### 2.2. Processus de sélection transparent

Les recrutements s'appuient sur des grilles d'évaluation standardisées basées exclusivement sur les compétences et expériences professionnelles.

Objectif: Garantir une égalité de traitement dans l'accès à l'emploi.

Action: Inclusion d'au moins une femme dans chaque comité de sélection quand cela est possible. Sensibilisation à la non-discrimination dans les jurys.

### Article 3: Rémunération

Les traitements sont déterminés selon les grilles de la fonction publique tunisienne.

Pour les agents contractuels, le traitement qui sera perçu est indiqué depuis l'appel à candidature indépendamment des genres.

**Objectif:** Identifier et corriger les écarts injustifiés s'ils existent.

### Article 4 : Articulation activité professionnelle et vie personnelle et familiale

#### 4.1 Soutien à la parentalité

- Attribution de congés pour enfant malade, maternité, paternité ou adoption, conformément à la législation tunisienne.

- Entretiens proposés avant et après les congés parentaux pour préparer le départ et le retour, et adapter le poste si nécessaire.

**Objectif:** Assurer que la parentalité ne freine pas la carrière.

**Indicateur:** 100% des salarié(e)s concernés bénéficient d'un entretien sur demande.

#### 4.2 Horaires adaptés

Les réunions et formations sont planifiées entre 8h30 et 17h30, avec un préavis de deux semaines.

Prise en compte des contraintes familiales lors de l'organisation d'événements collectifs.

**Objectif:** Favoriser la participation de tous et toutes aux activités collectives.

### Article 5: Sensibilisation et formation

- Objectif : Instaurer une culture institutionnelle de l'égalité.

- Action : Organisation annuelle d'une session de sensibilisation avec des partenaires spécialisés.

### Article 6 : Durée et modalités de suivi

Le présent plan d'actions est conclu pour une durée d'un an. Il prendra effet à compter du lendemain de son dépôt.

Ce plan d'action constituant un ensemble indivisible, la remise en cause d'une de ses dispositions reviendrait à le dénoncer dans son ensemble.

Le suivi de ce plan d'actions sera assuré par le/la Responsable Ressources Humaines.

### Article 7 : Publication et Dépôt

Le plan est diffusé en interne et publié sur le site web de l'Institut de l'Olivier.

Dépôt auprès des autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Sfax,

Chargé de la Direction de l'Institut de l'Olivier  
Chargé de la Direction  
de l'Institut de l'Olivier

Bechir BEN ROUINA